

Monsieur le Directeur Académique,  
Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Tout d'abord, La CFDT souhaite exprimer sa solidarité avec les Ukrainiens et le mouvement syndical ukrainien qui, jusqu'à l'agression russe, ont plaidé pour une solution politique et diplomatique afin d'éviter le conflit. Elle salue aussi le courage des manifestants russes qui ont bravé l'interdiction des autorités et se sont rassemblés pour dénoncer la guerre. La CFDT est mobilisée aux côtés de la société civile européenne pour la promotion de la paix et pour une sortie du conflit armé avec une réponse politique, diplomatique et négociée.

Le CTSD de ce jour se réunit pour examiner la rentrée 2022 dans les collèges. Force est de constater que le projet proposé est loin de nos demandes.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une gestion des personnels contrainte par une enveloppe budgétaire insuffisante, fruit d'une politique nationale désastreuse. Nous rappelons que nos collègues, quelque soit leur statut ne sont pas juste des heures de cours à donner, mais bien des personnes. Les contraintes budgétaires provoquent, malgré tous les efforts de vos services, des difficultés chez des femmes et des hommes.

Nous ne cessons de rappeler que les heures supplémentaires doivent donner de la souplesse à l'organisation des collèges, et non contraindre des collègues à voir leur poste partagé pour que l'établissement absorbe les HSA qui lui sont attribuées. Une meilleure répartition des Heures Postes lors des attributions des DHG, un plafonnement des HSA, que nous réclamons toujours, limiteraient les postes partagés. Pour cette raison, le Sgen-CFDT demande la suppression de la deuxième HSA non refusable, avec du ministre de l'insuffisance du nombre de postes de professeurs.

Les postes partagés sont encore trop nombreux pour la rentrée prochaine. Ce qui nous inquiète le plus, ce sont les confettis de postes de 2h ou 3h qui vont obliger un.e collègue à se rendre 2 à 3 fois par semaine dans un établissement pour 1h de cours. Que de temps perdu en déplacement, que de fatigue et de risque accru d'accident.

Le Sgen-CFDT ne cesse de répéter qu'être sur deux établissements, ou plus, comme cela sera encore le cas à la rentrée, ne permet pas aux collègues de s'investir pleinement dans leurs établissements, alors que c'est une injonction de notre ministre et qu'en plus d'être nuisible à leurs conditions de travail, cela nuit aussi aux élèves et au bon fonctionnement des EPLE.

Comme nous sommes un syndicat général, nous tenons à vous rappeler que les chefs d'établissement peinent de plus en plus, à cause des postes partagés, et surtout dans les petits établissements, à trouver des professeurs principaux et que ces postes compliquent grandement le fonctionnement des EPLE.

Nous dénonçons cette dérive de la gestion des personnels qui se désincarne et où les personnels ne sont plus que des quotas d'heures de cours à donner, des ETP, des « ressources humaines ».

Le Sgen-CFDT peut comprendre la nécessité d'ajuster au mieux les besoins entre les établissements. Il demande cependant qu'aucun personnel ne soit sur plus de deux établissements. Il demande aussi qu'en cas de léger sous-service, le professeur puisse rester dans son établissement, s'il le souhaite, pour prêter main forte aux différents dispositifs éducatifs, comme devoirs faits, particulièrement dans les établissements ruraux où il est difficile de trouver des personnes qualifiées. Des milliers d'HSE ont été et vont être distribuées aux établissements pour ce dispositif. Si elles étaient fongibles en Heures Postes, le nombre de postes partagés pour quelques heures diminuerait. Nous demandons aussi, qu'il n'y ait pas de postes partagés collège-lycée, sauf demande (et non acceptation) des collègues.

Merci de votre attention.